



SEANCE
1^{er} Décembre 2022

OBJET :
Convention
Territoriale Globale
CAF de Vaucluse et la
MSA Alpes Vaucluse

RAPPORTEUR :
Josette PULITI

N°
2022-12-25

PJ :
3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO - Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Paul DELCASSO
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Josette PULITI
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Régis PHALY
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU
Aurélie NOUGIER représentée par Jean-Luc BARCELLI
Jean-Philippe TESTUD représenté par Patrick MOUTTE
Jennifer MACIA représentée par Denis DUCHENE
Sabah BOULMAIZ représentée par Anthony GIACOMONI

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI



La convention d'objectifs et de financement de la prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signée avec la CAF de Vaucluse est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

La Caisse Nationale des Allocations Familiales avait donné la possibilité de signer une convention d'objectifs et de financement intégrant des bonus financiers territoire à partir d'un engagement politique de la collectivité à conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) au plus tard en 2022.

En 2021, La municipalité s'est engagée à maintenir une contribution financière pour les équipements petite enfance, enfance et jeunesse.

La Caisse d'Allocations Familiales entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Vaucluse, la MSA Alpes Vaucluse, la Communauté d'Agglomération du Grand-Avignon et les communes de Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Morières-Lès-Avignon, Saint-Saturnin-Lès-Avignon, Vedène, Velleron souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé validé en comité de pilotage tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes et communauté d'agglomération figurant dans le diagnostic en annexe 1
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante par une mobilisation des cofinancements;
- De développer des actions nouvelles listées en annexe 2 permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

La CAF de Vaucluse ainsi que la collectivité s'engagent à poursuivre leur soutien financier pour les équipements petite enfance, enfance et jeunesse.

Ces engagements pourront évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

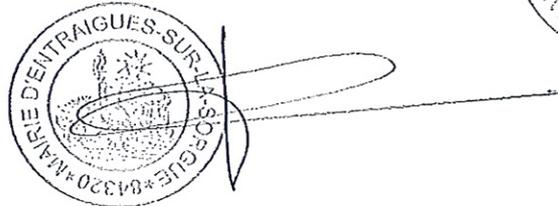
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Josette PULITI



Acte certifié exécutoire le : 09/12/2022

Après dépôt en Préfecture le : 09/12/2022

Après publication ou notification le :
P/O

09/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication